

BULLETIN OFFICIEL D'INFORMATIONS N°09 – 27/08/2025

EN BREF

- ✓ Rappels
- ✓ Coupe du Crédit Mutuel
- ✓ Engagements seniors
- ✓ Engagements championnats jeunes
- ✓ Commission de contrôle
- √ Commission des officiels

1. RAPPELS

BOI précédent : BOI N°08

Règlement sportif : Le règlement sportif ne peut pas encore être mis en ligne, car il est en attente de validation lors de la réunion de bureau prévue le 2 septembre. Il sera diffusé dès qu'il aura été officiellement approuvé.

2. COUPE DU CREDIT MUTUEL

TIRAGE 1er TOUR

Suite au tirage, vous trouverez ci-dessous les différentes rencontres :

Tirage du 1er tour de la COUPE DU CREDIT MUTUEL

COULEURS DE MAILLOT

Afin de faciliter l'organisation des rencontres de coupe du Crédit Mutuel, le comité d'organisation souhaite indiquer, lors de chaque tirage au sort, les couleurs des tenues de chaque équipe.

Courrier couleurs de maillots



3. ENGAGEMENTS SENIORS

La saisie des horaires et dates de rencontre est désormais ouverte pour l'ensemble des divisions Séniors et U21M.

Les clubs ont jusqu'au 04/09/2025 pour saisir les informations.

Pour rappel les semaines sportives se déroulent du jeudi au jeudi. Merci de ne pas placer vos rencontres en dehors de la semaine sportive sans faire de demande de dérogation au préalable au club adverse.

La commission sportive séniors et U21M sera attentive à cela.

Suite à certaines modifications de poules et divisions, des doublons ont été générés sur le site et sur l'application FFBB (exemple : Bindernheim - 2 en DM4 apparaît en poule A et poule D). Le problème est connu des services informatiques de la FFBB et en cours de résolution. Nous espérons un retour à la normale très rapidement. Ainsi, la Commission Compétition vous encourage à prendre en compte uniquement les rencontres telles que saisies dans FBI. Merci aux correspondants de bien vouloir en informer les coachs.

Si jamais vous avez oublié de vous inscrire, il faut faire un mail à m.didienne@basket67.fr

4. ENGAGEMENTS CHAMPIONNATS JEUNES

CATEGORIE QUALI-REGION

Les poules des jeunes en catégorie QR ont été publiées sur FBI depuis du **jeudi 21** août 2025.

Les clubs auront jusqu'au 3 septembre pour saisir les horaires des rencontres sur FBI.

Comme chaque saison, les horaires devront respecter les créneaux réglementaires en vigueur, à savoir :



SAMEDI * U I I

- possibilité le samedi matin avec l'accord de l'adversaire

- ni avant 13h30, ni après 18h00

* U I3 et U I5

- ni avant 14h00, ni après 18h00

* U 17M/U18F

- ni avant 14h00, ni après 19h00

DIMANCHE * Matin

- ni avant 09h00, ni après 10h30

* Après-midi

- ni avant 13h30, ni après 17h30

Le dimanche, l'heure de début de match est limitée à 16h pour les clubs situés hors d'un rayon de 30kms les uns des autres.

Tout autre horaire et/ou jour pour organiser une rencontre est possible dans la mesure où les clubs trouvent un accord. Ce dernier devra être officialisé via une dérogation informatique enregistrée et validée sur FBI.

A noter que les dispositions particulières seront publiées début septembre, après validation du bureau.

CATEGORIE D1 / D2 / D3

| D1 et D2 | U11 - U13 - U15 - U18 | 31/08/2024 minuit |
|----------|-----------------------|-------------------|
| D3 | U11 - U13 - U15 | 14/09/2024 minuit |

Lien de la plateforme d'engagement D1/D2 : Plateforme d'engagement

Lien de la plateforme d'engagement D3 : Plateforme d'engagement



5. COMMISSION DE CONTROLE

La commission de contrôle lance sa campagne de déclaration des listes de brûlage. Toutes les équipes devront avoir rempli ce formulaire 8 jours avant leur première rencontre.

Merci de suivre les instructions suivantes pour déclarer l'ensemble de vos listes par formulaire :

- 1 équipe = 1 formulaire : merci de remplir le formulaire séparément pour chacune de vos équipes concernées.
- Vous pouvez soumettre plusieurs réponses si votre club a plusieurs équipes.
- Chaque soumission est automatiquement enregistrée avec la date et l'heure d'envoi.
- Une fois un formulaire rempli pour une équipe A, vous pouvez cliquer sur "Envoyer une autre réponse" pour démarrer une nouvelle déclaration pour une équipe B.
- Si vous devez corriger ou modifier une liste il faut impérativement écrire à controle@basket67.fr.

Accès au formulaire : https://forms.office.com/e/eSehuNHBug

6. COMMISSION DES OFFICIELS

CDO: STAGE DE RENTREE OBLIGATOIRE DES ARBITRES DEPARTEMENTAUX / ARBITRES STAGIAIRES

Le stage de rentrée obligatoire des arbitres départementaux et en formation pour les groupes de niveau se dérouleront comme suit :

- 1. 1 & 2, se déroulera le dimanche 31 août 2025 de 8h30 à 12h00 au Complexe Sportif, 4 rue Bellevue à VILLE.
- 2. 1 & 2, se déroulera le samedi 6 septembre 2025 de 8h30 à 12h00 (lieu à définir)
- 3. 3 & 4 et groupe des stagiaires, se déroulera le dimanche 7 septembre 2025 de 8h30 à 12h00 (lieu à définir)
- 4. 3 & 4 et groupe des stagiaires, se déroulera le samedi 13 septembre 2025 de 8h30 à 12h00 (lieu à définir)

Chaque arbitre est convoqué personnellement. Il est obligatoire qu'il y assiste et doit être **IMPERATIVEMENT licencié et avoir son dossier médical validé** pour effectuer le test physique.



En cas d'absence ou d'échec à l'une des épreuves (test physique, QCM), l'arbitre sera convoqué pour une séance de rattrapage, à une date et un lieu restant à définir.

DOSSIER MEDICAL et LICENCE

A ce jour un grand nombre d'arbitres départementaux ne sont pas encore licenciés, or cela est une condition impérative pour participer aux stages de rentrée OBLIGATOIRE et être désignés sur les futures rencontres de coupe et championnat.

Merci de régulariser cette situation afin de faciliter la tâche du répartiteur qui pourra ainsi couvrir un maximum de rencontres.

Tableau des arbitres non-licenciés

Nous vous rappelons que le 1^{er} Tour de la Coupe du Crédit Mutuel débutera entre le 8 et le 21 septembre 2025 et les championnats le 13/14 septembre (Jeunes) et le 27/28 septembre 2025 (Seniors).

Seuls les arbitres en règle (licence, dossier médical, présence stage) seront désignés.

Les arbitres dont le nom figure sur la liste ci-après <u>n'ont pas leur dossier à jour et</u> <u>ne pourront donc pas être désignés</u>. La pièce manquante au dossier est indiquée par une croix (Mise à jour le 25/08/2025).

La Secrétaire Générale, **Blandine LE FRANC-LEHNEN**

Le Président, Yann MONTAGNE